

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_043**

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****PARCS D'ACTIVITES**

*Modification de la
politique de mise en
location sur le bâtiment
relais de la Croisette à
CAPPELLE-EN-PEVELE*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8

Nombre de votants : 51**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_043

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

PARCS D'ACTIVITES

Modification de la politique de mise en location sur le bâtiment relais de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2018_109 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la politique de location sur le bâtiment relais de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 18 février 2026.

La Communauté de Communes a aménagé un bâtiment relais dans la zone d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE. Quatre cellules commerciales ont été aménagées à destination des jeunes entreprises de moins de trois ans du territoire ou des entreprises de plus de 3 ans ayant un projet de développement avec potentiel de croissance important.

- Cellule 1 et 4 - 179 m² + 57 m² de bureaux et showroom - bureau, soit 236 m²

- Cellule 2 et 3 - 175 m² + 57 m² de bureaux et showroom - bureau, soit 232 m²

Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- Baux précaires dérogatoires au statut des baux commerciaux d'une durée maximale de 3 ans, sans droit au renouvellement,
- Versement d'un dépôt de garantie d'un mois de loyer,
- Les gérants sont caution solidaire,
- Les frais de notaire sont à la charge des locataires,
- La sous-location est interdite.

Jusqu'à présent, le montant du loyer était de 60 €HT/m²/an avec réduction de loyer au cours des deux premières années. (soit 50 €HT/m²/an la 1ère année, et 55 €HT/m²/an la 2ème année)

Il est proposé d'augmenter le montant de ce loyer à 65 €HT/m²/an avec réduction de loyer de 5€HT/m²/an au cours des deux premières années. (soit 55 €HT/m²/an la 1ère année, et 60 €HT/m²/an la 2ème année)

Le loyer et les charges sont assujetties à la TVA.

A cela, s'ajoutent les charges suivantes : remboursement taxe foncière, assurance, électricité des communs, entretien des espaces verts, entretien général du bâtiment.

Il est précisé que cette délibération s'applique aux nouvelles prises à bail, installées après la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- *De valider la modification de la politique des loyers envisagée sur le bâtiment relais de la Croisette telle que définie ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2026.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEFFENCK

Signé électroniquement par Valérie NEFFENCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUJERY

Signé électroniquement par Luc FOUJERY
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_043
Objet :	Modification de la politique de mise en location sur le bâtiment relais de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_043-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_043-DE-1-1_0.xml	text/xml	932 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_043.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_043-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h41min32s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2026 à 17h50min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h51min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h51min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h51min18s	Reçu par le MI le 2026-03-04